

Démarche	: Préfecture 93 : attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite (hors Taxi)
Organisme	: Direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de la réglementation, section de la réglementation routière - pôle des professionnels de l'éducation et de la sécurité routière

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite est délivrée suite à une visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé.

Conformément à l'article R221-10 du code de la route, cette attestation est obligatoire pour exercer la conduite:

- d'un taxi,
- d'un véhicule de transport avec chauffeur,
- d'un véhicule de catégorie B affecté au transport public de personnes,
- d'un véhicule de catégorie B affecté au ramassage scolaire,
- d'un véhicule de catégorie B équipés en ambulance.

Cette attestation préfectorale est valable:

- 5 ans pour les personnes âgées de moins de 60 ans,
- 2 ans pour les personnes âgées entre 60 et 76 ans,
- 1 an pour les personnes âgées de + de 76 ans.

ATTENTION - SI VOTRE AVIS MÉDICAL A PLUS DE 2 ANS, VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE.

Conformément à l'article 4-I de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite, le formulaire sur lequel est transcrit l'avis médical défini à l'article R. 226-2 du code de la route et délivré à l'issue du contrôle médical a une durée de validité administrative de deux ans.

MOTIF DE LA DEMANDE

Motif de la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1ère demande

renouvellement

activités professionnelles

Préfecture 93 : attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite (hors Taxi)

activités professionnelles pour lesquelles l'avis médical a été émis.

Encart 2 sur le cerfa n°14880*02.

Encart 4-2 du volet 2 du cerfa n°14880*01

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Véhicule de transport avec chauffeur (VTC)

VMDTR

Ambulance

Ramassage scolaire

Transport public de personnes

date de la visite médicale

date à laquelle le certificat médical a été établi par le médecin

IDENTITE DU DEMANDEUR

civilité

Mme

M.

Nom de naissance (+nom d'usage le cas échéant)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

date de naissance

lieu de naissance

département de naissance

adresse électronique

adresse postale

PERMIS DE CONDUIRE

numéro du permis de conduire

Indiquer le numéro à 12 ou 10 chiffres (sans lettre) situé :

- soit en bas à gauche de votre photo pour les permis de conduire papier de couleur rose,

Préfecture 93 : attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite (hors Taxi)
- soit au verso en haut à gauche pour les permis sécurisés (format carte de crédit)

date d'obtention du permis B

Le cas échéant, date d'obtention du permis A pour les VMDTR

A cocher pour les demandeurs titulaires d'un permis de conduire délivré par une autorité européenne, autre que la France.

Je suis titulaire d'un permis de conduire délivré par une autorité européenne autre que la France, et j'atteste avoir pris connaissance que mon dossier sera enregistré sur le fichier national des permis de conduire

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

certificat médical

ATTENTION - SI VOTRE AVIS MÉDICAL A PLUS DE 2 ANS, VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE.

Conformément à l'article 4-I de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite, le formulaire sur lequel est transcrit l'avis médical défini à l'article R. 226-2 du code de la route et délivré à l'issue du contrôle médical a une durée de validité administrative de deux ans.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

pièce d'identité recto

Copie recto d'une pièce d'identité française en cours de validité (CNI, passeport) ou d'une carte de séjour, ou d'une pièce d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

pièce d'identité verso

Copie verso d'une pièce d'identité française en cours de validité (CNI, passeport) ou d'une carte de séjour, ou d'une pièce d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

permis de conduire recto

Copie recto de votre permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

permis de conduire verso

Copie verso de votre permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

justificatif de domicile

Copie d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition) au nom du demandeur ou au nom de l'hébergeant

Préfecture 93 : attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite (hors Taxi)

Êtes-vous hébergé ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

attestation d'herbergement

Si vous êtes hébergé, joindre une attestation d'hébergement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

pièce d'identité de l'hébergeant

Si vous êtes hébergé, joindre la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

carte professionnelle recto

Le cas échéant

copie recto de la Carte professionnelle de chauffeur VTC ou VMDTR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

carte professionnelle verso

Le cas échéant

copie verso de la Carte professionnelle de chauffeur VTC ou VMDTR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de suivi de formation continue

Le cas échéant

Attestation de suivi de formation continue VTC délivrée par un centre de formation agréé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de la profession exercée

Joindre une copie du contrat de travail OU une attestation de l'employeur OU la copie d'un bulletin de salaire récent ou le diplôme d'ambulancier.

Pour les futurs ambulanciers en formation, joindre une attestation d'inscription portant le tampon du centre de formation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative

joindre ici tout document que vous jugerez utile pour l'instruction de votre dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce justificative

joindre ici tout document que vous jugerez utile pour l'instruction de votre dossier

Je reconnais être informé(e) que le fait de fournir sciemment une fausse déclaration, une déclaration incomplète ou de se faire délivrer indûment par une administration publique par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende en vertu de l'article 441-6 du code pénal

Préfecture 93 : attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite (hors Taxi)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant sur le présent formulaire sont exactes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IMPORTANT

Si vous êtes également titulaire des catégories du groupe lourd (C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE),

ou si votre permis de conduire sécurisé arrive à échéance et seulement dans l'un de ces deux cas, votre permis doit être renouvelé.

En parallèle de cette démarche, vous devez vous inscrire sur le site de l'ANTS:

<http://www.ants.gouv.fr> et rubrique « je demande le renouvellement de mon titre ».